

<http://assetec.net/assetec2023/spip.php?article940>



CRÉATION D'UN CAPES NUMÉRIQUE ET SCIENCES INFORMATIQUES À PARTIR DE LA SESSION 2020

- Vie de la Technologie - Institutionnel - Concours -
Date de mise en ligne : dimanche 3 mars 2019

Copyright © ASSETEC - Tous droits réservés

L'enjeu majeur de la transformation numérique se traduit par la mise en place d'un nouvel enseignement spécialisé "Numérique et sciences informatiques" en classe de première à compter de la rentrée de 2019 et en classe terminale à la rentrée de 2020.

Deux mesures sont mises en œuvre pour permettre aux professeurs de délivrer une formation de qualité, exigeante et au fait des dernières évolutions technologiques : la mise en place d'une formation spécifique dans le cadre d'un diplôme universitaire et la création d'un Capes "Numérique et sciences informatiques".

La première session du Capes "Numérique et sciences informatiques" aura lieu en 2020. Les lauréats seront nommés professeurs stagiaires à la rentrée de septembre 2020.

Pour pouvoir se présenter au concours externe, les candidats devront être inscrit en première année d'études (M1) en vue de l'obtention d'un master, ou remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master, être inscrit en dernière année d'études (M2) en vue de l'obtention d'un master, ou être titulaire d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu comme équivalent. Ils devront également remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique (nationalité, jouissance des droits civiques etc...)

Le détail des épreuves d'admissibilité et d'admission sera publié ultérieurement

<http://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid137910/creation-d-un-capes-numerique-et-sciences-informatiques.html>